Image not found or type unknown

# Indemnité d'immobilisation

Par **acadram**, le **18/02/2016** à **08:54**

Bonjour,
L'acquéreur de mon bien immobilier n'est pas venu signer l'acte de vente, sans explications, sans prévenir, sans raisons apparentes...
Quelle est la démarche à suivre pour aller récupérer l'indemnité d'immobilisation de 10% qui avait été fixée dans la promesse unilatérale de vente ?
Y a t'il un délai pour démarrer une procédure ?
Merci de vos conseils
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés